



---

<sup>b</sup>  
**UNIVERSITÄT  
BERN**

# Inscription aux études



# Bienvenue à l'Université de Berne

Vous aimeriez étudier auprès de l'Université de Berne ? Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations concernant l'inscription aux études à l'Université de Berne.

Comme autres sources d'information, nous vous recommandons principalement les pages internet [www.bachelor.unibe.ch](http://www.bachelor.unibe.ch) et [www.master.unibe.ch](http://www.master.unibe.ch) ainsi que les documents suivants disponibles sur Internet :

- les règlements d'études RSL des facultés
- les plans d'études et règlements spécifiques aux cursus d'études

Veuillez vous inscrire en ligne sous [www.anmeldung.unibe.ch](http://www.anmeldung.unibe.ch).

L'Université de Berne se réjouit de recevoir votre inscription et reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Merci de votre intérêt.

Die vorliegende Broschüre ist auch in Deutsch erhältlich.

Cette brochure a été traduite de la version allemande.

En cas de divergence le texte allemand fait foi.

An English version of this brochure can be downloaded from the internet.

Université de Berne

**Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements**

Hochschulstrasse 4, bureau 020

3012 Berne

Suisse

Tél. : +41 31 684 39 11

[info.zib@unibe.ch](mailto:info.zib@unibe.ch)

[www.unibe.ch](http://www.unibe.ch)

**Horaires d'ouverture de l'infopoint**

[www.zib.unibe.ch/kontakt](http://www.zib.unibe.ch/kontakt)

<b>Table des matières</b>		<b>Page</b>
<b>1</b>	<b>Offre</b>	<b>4</b>
1.1	Termes importants	4
<b>2</b>	<b>Frais des études</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Inscription</b>	<b>6</b>
3.1	Dates des semestres	6
3.2	Début des études	6
3.3	Délais d'inscription	6
3.4	Cursus d'études médicales	6
3.5	Sciences du sport	7
3.6	Traitement de l'inscription	7
3.7	Conseils et remarques concernant l'inscription en ligne	8
<b>4</b>	<b>Remarques complémentaires concernant l'inscription</b>	<b>10</b>
4.1	Inscription tardive	10
4.2	Doctorant-e-s	11
4.3	Procédure d'admission aux études 30+	11
4.4	Étudiant-e-s en mobilité	11
4.5	Étudiant-e-s en formation continue	11
4.6	Auditrices et auditeurs	11
4.7	Liens utiles	11

# 1. Offre

À l'Université de Berne, tous les cursus d'études sont offerts à deux niveaux avec le diplôme de bachelor et de master. Les études de bachelor à 180 crédits ECTS durent six semestres et servent à la formation de base scientifique. Le diplôme couronné de succès est une condition requise pour les études de master.

Les études de master à 90 ou 120 crédits ECTS durent trois ou quatre semestres et servent à l'approfondissement scientifique du contenu des études. Elles peuvent être choisies comme programme de master consécutif ou comme master spécialisé avec une option spécifique. Le diplôme de master crée la condition pour le doctorat. Quelques branches offrent des programmes de doctorat spéciaux (cursus d'études PhD).

Les sites [www.bachelor.unibe.ch](http://www.bachelor.unibe.ch) et [www.master.unibe.ch](http://www.master.unibe.ch) vous informent de l'organisation des cursus d'études. Vous y trouverez également des informations utiles pour bien choisir votre combinaison d'études (monobranche ou programme d'études majeur, option spécifique, programme d'études mineur et /ou cours libres).

## 1.1 Termes importants

### Faculté

Chaque cursus d'études appartient à une faculté qui est responsable des offres de cours et de l'organisation des examens. La faculté est également responsable de la validation de tous les crédits acquis auprès d'une autre université.

### Crédits ECTS

Toutes les prestations d'études sont évaluées selon l'European Credit Transfer System ECTS. Dans chaque programme d'études, il faut obtenir un certain nombre de crédits ECTS pour obtenir le diplôme. Les plans et règlements d'études fixent l'étendue de chaque domaine.

### Cursus d'études monobranche

Dans un cursus d'études monobranche, vous êtes inscrit-e dans une seule branche (bachelor 180 crédits ECTS, master 90 ou 120 crédits ECTS). Les cours d'autres branches d'études figurent dans le plan d'études (curriculum).

### Cursus d'études majeur/mineur

Dans les cursus d'études majeurs / mineurs, le programme se compose d'une majeure et d'une ou plusieurs mineures.

### **Majeure**

La majeure est la branche principale de vos études. Dans certains cursus d'études, vous avez le choix entre 120 et 150 crédits ECTS. Vous devez combiner le programme d'études majeur avec un ou plusieurs programmes d'études mineurs afin d'atteindre le nombre minimum de 180 crédits ECTS pour les études de bachelor ou 120 crédits ECTS pour les études de master.

### **Mineure**

Les mineures sont les matières secondaires de vos études. Elles peuvent être suivies sur une base de 60, 30 ou 15 crédits ECTS. Les plans d'études de la majeure choisie vous informeront concernant les possibilités de combinaison. Vous trouverez la liste des mineures disponibles sur [www.bachelor-minor.unibe.ch](http://www.bachelor-minor.unibe.ch) et [www.master-minor.unibe.ch](http://www.master-minor.unibe.ch).

### **Options spécifiques**

Pour quelques cursus d'études, vous pouvez ou devez choisir une option spécifique. Les options spécifiques sont mentionnées dans le titre (par exemple Master of Arts in Theatre and Dance Studies with special qualification in ...).

### **Cours libres**

Il s'agit ici de cours qui peuvent être choisis parmi l'offre complète de l'université. Ils sont marqués de manière correspondante dans le programme des cours électronique sur [www.ksl-vv.unibe.ch](http://www.ksl-vv.unibe.ch).

Vous pouvez suivre les cours libres pendant les études de bachelor pour un volume de 15 crédits ECTS. Veuillez vous informer dans le plan d'études de la majeure si des cours libres sont prévus.

### **Prestations supplémentaires**

On parle de prestations supplémentaires quand vous acquérez des crédits ECTS supplémentaires ou «facultatifs» aux crédits obligatoires du programme d'études. Celles-ci seront spécifiées en plus sur votre feuille d'études (Diploma Supplement).

## **2. Frais des études**

Les taxes universitaires s'élèvent à CHF 805.– par semestre (taxe AEB incluse). Les étudiant-e-s qui se sont retiré-e-s de l'Association des étudiant-e-s de l'Université de Berne (AEB) paient CHF 784.–. Viennent s'y ajouter les frais des outils pédagogiques (livres, laboratoire etc.) en fonction du cursus d'études choisi. Les étudiant-e-s étrangers avec un diplôme d'études ou un certificat d'études secondaires international versent CHF 200.– en plus de la taxe universitaire ordinaire si au moment de l'obtention de leur certificat d'admission aux études de bachelor, leur domicile légal ne se trouvait ni en Suisse, ni dans la Principauté du Liechtenstein.

# 3. Inscription

## 3.1 Dates des semestres

L'année académique court du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet de l'année suivante.

Vous trouverez les dates des cours et des vacances sous [www.dates-semestres.unibe.ch](http://www.dates-semestres.unibe.ch).

## 3.2 Début des études

Certains cursus de bachelor ou de master peuvent être commencés au semestre de printemps. Vous trouverez des informations correspondantes au niveau des cursus d'études sur [www.bachelor.unibe.ch](http://www.bachelor.unibe.ch) et [www.master.unibe.ch](http://www.master.unibe.ch). Les cours du semestre d'automne commencent mi-septembre. Au semestre de printemps, les cours débutent mi-février.

## 3.3 Délais d'inscription

Veillez vous inscrire en ligne sur [www.anmeldung.unibe.ch](http://www.anmeldung.unibe.ch). Votre inscription en ligne doit être terminée et arriver chez nous à la date suivante au plus tard :

- Semestre d'automne      30 avril
- Semestre de printemps      15 décembre

Pour toutes les branches d'études médicales, les sciences du sport en bachelor en programme d'études majeur et mineur de 60 crédits ECTS ainsi que pour la procédure d'admission aux études 30+, un délai spécial est appliqué (voir [3.4](#), [3.5](#) et [4.3](#)).

Vous ne pouvez vous inscrire que pour un cursus d'études et n'être immatriculé-e qu'à une seule université ou haute école suisse en même temps. Si vous êtes déjà immatriculé-e auprès d'une autre haute école ou université, nous ne pouvons pas vous immatriculer.

## 3.4 Cursus d'études médicales

L'inscription pour un cursus de bachelor de médecine humaine, dentaire ou vétérinaire s'effectue jusqu'au 15 février (24h00) directement en ligne sur [swissuniversities](http://swissuniversities) <http://med.swissuniversities.ch> (informations générales [www.swissuniversities.ch/fr/med](http://www.swissuniversities.ch/fr/med)), [med@swissuniversities.ch](mailto:med@swissuniversities.ch), tél. +41 31 335 07 70 (08h30–11h30).

Les inscriptions tardives sont exclues. Le test d'aptitude pour ces cursus d'études a lieu début juillet si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles. Les candidat-e-s qui se sont inscrit-e-s, dans les délais fixés, pour un cursus d'études médicales auprès de [swissuniversities](http://swissuniversities) pour l'Université de Berne et auxquels le test n'a pas permis d'obtenir une place d'études peuvent s'inscrire jusqu'à mi-août pour un cursus d'études non médicales auprès de l'Université de Berne sans devoir payer la taxe d'inscription supplémentaire pour les inscriptions tardives, à condition que la formation préalable le permette. Vous êtes donc prié-e de ne pas vous inscrire à un autre cursus d'études non

médicales supplémentaire auprès de l'Université de Berne (exception : sciences du sport en bachelor en programme d'études majeur et mineur de 60 crédits ECTS). Les candidat-e-s pour un semestre avancé doivent s'inscrire jusqu'au 15 février au plus tard. Veuillez vous renseigner auparavant par e-mail à [info.zib@unibe.ch](mailto:info.zib@unibe.ch) auprès du Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements. Les inscriptions tardives sont exclues.

### 3.5 Sciences du sport

Le nombre des places d'études pour les sciences du sport est limité. S'il y a plus d'inscriptions que de places d'études, les candidat-e-s devront passer un test d'aptitude.

Pour cette raison, votre inscription doit arriver le 15 février au plus tard auprès du Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements, si vous voulez étudier les sciences du sport en bachelor en programme d'études majeur et mineur de 60 crédits ECTS. Une inscription tardive n'est pas possible.

Il sera décidé après le délai d'inscription si le test d'aptitude aura lieu. Vous trouverez les dates du test d'aptitude sur [www.ispw.unibe.ch](http://www.ispw.unibe.ch) → Études → Test d'aptitude. Les inscrit-e-s recevront les informations nécessaires directement de l'Institut des sciences du sport.

### 3.6 Traitement de l'inscription

La taxe de contrôle de l'inscription aux études s'élève à CHF 100.–. Si vous détenez un domicile en Suisse, vous recevrez un bulletin de versement environ une semaine après réception de votre inscription. Si le versement n'est pas effectué dans les délais prescrits, l'inscription est automatiquement considérée comme annulée. Toute taxe d'inscription déjà payée ne sera pas remboursée.

Les candidat-e-s avec un diplôme de fin d'études ou un certificat d'études secondaires international sont priés de tenir compte des indications sur [www.bachelor.unibe.ch/checkliste](http://www.bachelor.unibe.ch/checkliste) ou [www.master.unibe.ch/checklisten](http://www.master.unibe.ch/checklisten) et y remettre les documents stipulés.

Nous vous enverrons, après réception de votre taxe d'inscription (le mois d'avril pour le semestre d'automne ou de novembre pour le semestre de printemps) une invitation écrite à nous faire parvenir les documents originaux et les copies nécessaires pour l'immatriculation. Nous vous prions donc de ne pas nous envoyer de documents à l'avance si vous possédez un certificat d'études secondaires suisse.

Après examen de vos documents originaux (p. ex. certificat de maturité) nous vous enverrons les données d'accès à votre Campus Account, avec lesquelles vous pourrez vous inscrire aux cours de votre cursus d'études. Environ une semaine plus tard, vous recevrez la facture des taxes universitaires. Dès réception de votre paiement, vous recevrez l'attestation d'immatriculation.

## De l'inscription à l'immatriculation – Candidature avec un certificat d'admission suisse

### Inscription en ligne

Délai d'inscription ordinaire : 30 avril, tardif : 31 août  
(veuillez ne pas encore envoyer de documents originaux)



---

### Confirmation de réception

Par courriel dans les 5 jours après réception de l'inscription



---

### Réception du bulletin de versement

Pour la taxe d'inscription et éventuellement la taxe d'inscription supplémentaire pour les inscriptions tardives environ 1 semaine après l'inscription



---

### Envoi de l'invitation à l'accomplissement de l'immatriculation

Après réception du paiement (à partir du mois d'avril au plus tôt pour l'entrée au semestre d'automne et à partir du mois de novembre au plus tôt pour l'entrée au semestre de printemps; les documents originaux doivent être remis (p. ex. certificat de maturité)).



---

### Examen des documents

Dans les 15 jours après réception



---

### Renvoi de vos documents originaux

**Envoi du Campus Account** (données d'accès au Campus Account pour l'inscription aux cours entre autres)

**Envoi de la facture des taxes universitaires**



---

### Envoi de l'attestation d'immatriculation et de l'UNICARD

Après réception du paiement

## 3.7 Conseils et remarques concernant l'inscription en ligne

Les explications ci-après se rapportent aux différents champs que vous rencontrerez lors de l'inscription en ligne. Nous vous recommandons de les avoir à portée de main lorsque vous procédez à votre inscription.

### Données d'adresse

Saisissez l'adresse à laquelle nous devons vous envoyer toute correspondance. Signalez les éventuels changements d'adresse!



## Données personnelles

- **N° d'immatriculation :**

Si vous avez déjà étudié ou étiez immatriculé-e dans une autre université, haute école technique, haute école spécialisée ou pédagogique en Suisse, vous devez saisir le numéro à 8 chiffres qui vous a été attribué. Vous le trouverez sur l'autocollant au verso de votre certificat de maturité ou diplôme.

- **N° AVS :**

Tou-te-s les citoyen-ne-s suisses ou les personnes nées en Suisse possèdent un numéro d'assurance sociale à 13 chiffres. Ce numéro se trouve sur la carte suisse d'assurance-maladie. Les candidat-e-s étranger-e-s peuvent saisir le numéro provisoire 000.0000.0000.00.

- **Lieu d'origine :**

Veuillez n'indiquer qu'un seul lieu d'origine. Seules les communes politiques actuelles et lieu d'origines valables sont à disposition.

- **Photo :**

Veuillez télécharger une photo portrait au format portrait JPEG dont la taille ne doit pas dépasser 400 ko. La photo sera utilisée pour votre UNICARD (carte d'étudiant-e) et doit être conforme aux règles fixées.

## Indications concernant la formation préalable

- **Certificat suisse**

**Certificat :**

Vous détenez une « maturité gymnasiale » si vous êtes en train de suivre les examens de maturité ou l'avez déjà fait. Veuillez saisir votre option spécifique.

**École :**

Dans la liste déroulante, vous trouverez toutes les écoles par canton qui délivrent les diplômes correspondants. Veuillez sélectionner votre école.

**Domicile légal lors de l'obtention du diplôme :**

Il s'agit de la commune politique dans laquelle l'acte d'origine était déposé au moment de l'obtention de la maturité ou du diplôme (p. ex. maturité). Le domicile légal correspond normalement au domicile des parents pour autant qu'aucun autre domicile ne soit justifié.

- **Diplôme étranger :**

Indiquez le nom du diplôme et le pays qui l'a délivré.

## Études universitaires antérieures et examens passés

- Veuillez indiquer toutes les études antérieures auprès d'une université ou haute école suisse et étrangère ainsi que le nombre de semestres. Veuillez indiquer vos examens de fin d'études (bachelor, master, diplôme).
- Il est impératif d'indiquer les échecs aux examens à l'Université de Berne, à une autre université ou à une haute école, suisse ou étrangère, dont l'échec aurait pour conséquence l'exclusion des études dans le cursus d'études concerné. Cela concerne également les examens qui ont lieu entre la date de l'inscription et le début des études souhaitées.

## Indications concernant les études

Veillez observer les informations des plans d'études correspondants.

- Cursus d'études, combinaison de branches, disciplines à option obligatoire et branches obligatoires: Veuillez indiquer le cursus d'études souhaité ainsi que le programme d'études. Si plusieurs possibilités sont à disposition, veuillez choisir la combinaison ECTS désirée. Ensuite, vous pouvez choisir les programmes d'études mineures possibles. Pour des informations détaillées, veuillez consulter les plans d'études ou contacter le service de conseil aux études compétent, voir Cursus d'études sur [www.bachelor.unibe.ch](http://www.bachelor.unibe.ch) ou [www.master.unibe.ch](http://www.master.unibe.ch). L'objectif des études pour le premier cursus universitaire est toujours un bachelor.
- Entrée dans un semestre élevé: Les étudiant-e-s qui poursuivent leurs études sont priés d'indiquer la reconnaissance désirée.

Nous traitons uniquement les inscriptions complètes.

## 4. Remarques complémentaires concernant l'inscription

Vous avez d'autres questions sur l'inscription? Dans ce cas, n'hésitez pas à consulter l'index de A à Z très utile qui contient une multitude de mots-clés sur vos études, [www.zib.unibe.ch/index](http://www.zib.unibe.ch/index). Sur la même page, vous trouverez également les coordonnées de contact du Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements qui sera heureux de vous répondre par téléphone ou courriel.

### 4.1 Inscription tardive

Les inscriptions tardives doivent arriver au Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements au plus tard le 31 août pour le semestre d'automne et le 31 janvier pour le semestre de printemps (exception : sciences sportives en bachelor en programme d'études majeur et mineur de 60 crédits ECTS, toutes les branches d'études de médecine et les inscriptions avec la procédure d'admission aux études 30+). Toute inscription tardive entraîne une taxe administrative supplémentaire de CHF 100.– Les mêmes délais s'appliquent aux candidat-e-s possédant un diplôme d'études ou un certificat d'études secondaires international. Pour la candidature, tous les documents complets doivent nous parvenir, voir [www.bachelor.unibe.ch/checkliste](http://www.bachelor.unibe.ch/checkliste) ou [www.master.unibe.ch/checklisten](http://www.master.unibe.ch/checklisten). Nous nous réservons le droit de transférer les inscriptions tardives au semestre suivant si les recherches nécessaires sont particulièrement importantes, par exemple pour l'admission à un semestre avancé. Les inscriptions tardives de candidat-e-s provenant de pays nécessitant l'obtention d'un visa sont exclues.

## 4.2 Doctorant-e-s

Les candidat-e-s au doctorat doivent être immatriculé-e-s pendant toute la durée de la thèse de doctorat. La taxe de doctorat s'élève à CHF 200.– par semestre. Une taxe de CHF 100.– sera en plus facturée lors de la première inscription au doctorat auprès de l'Université de Berne, voir [www.doktorat.unibe.ch](http://www.doktorat.unibe.ch).

## 4.3 Procédure d'admission aux études 30+

Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme permettant l'admission à l'Université de Berne qui ont 30 ans révolus peuvent commencer des études à l'Université de Berne si elles peuvent justifier du niveau d'entrée à l'université dans le cadre d'une procédure d'admission au cursus d'études choisi. Elles ne peuvent en revanche pas postuler pour des études de bachelor d'études médicales. L'inscription à la procédure d'admission doit arriver le 15 février au plus tard au Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements. Une inscription tardive n'est pas possible. [www.bachelor.unibe.ch/aufnahmeverfahren30plus](http://www.bachelor.unibe.ch/aufnahmeverfahren30plus)

## 4.4 Étudiant-e-s en mobilité

Les étudiant-e-s immatriculé-e-s auprès d'une autre université suisse et voulant s'inscrire pour un programme d'études mineur de 60 crédits ECTS au maximum ou à des prestations d'études spécifiques à l'Université de Berne sont prié-e-s de s'inscrire en ligne jusqu'au 31 août resp. 31 janvier. Les inscriptions tardives sont exclues, voir [www.anmeldung.unibe.ch](http://www.anmeldung.unibe.ch).

## 4.5 Étudiant-e-s en formation continue

Les étudiant-e-s en formation continue dans les cursus d'études au niveau MAS (Master of Advanced Studies), DAS (Diploma of Advanced Studies) et CAS (Certificate of Advanced Studies) s'inscrivent auprès de la direction du cursus d'études désiré, [www.weiterbildung.unibe.ch](http://www.weiterbildung.unibe.ch).

## 4.6 Auditrices et auditeurs

Les auditrices et auditeurs sont priés de s'inscrire moyennant le formulaire d'inscription jusqu'au 30 septembre pour le semestre d'automne ou le 28 février pour le semestre de printemps, voir [www.hoerer.unibe.ch](http://www.hoerer.unibe.ch).

## 4.7 Liens utiles

Financement des études et frais de subsistance :

[www.sub.unibe.ch/de/Beratung/Studienfinanzierung](http://www.sub.unibe.ch/de/Beratung/Studienfinanzierung)

Inscription ou départ auprès du contrôle des habitants : [www.bern.ch/themen/umzug](http://www.bern.ch/themen/umzug)

Recherche de logement : [www.sub.unibe.ch/Dienstleistungen](http://www.sub.unibe.ch/Dienstleistungen)

Étudiant-e-s avec enfant : [www.vereinbarkeit.unibe.ch](http://www.vereinbarkeit.unibe.ch)

Université de Berne  
Service d'admission, d'immatriculation  
et de renseignements  
Hochschulstrasse 4, bureau 020  
3012 Berne  
Suisse

Tél. : +41 31 684 39 11  
[info.zib@unibe.ch](mailto:info.zib@unibe.ch)  
[www.unibe.ch](http://www.unibe.ch)